

Qu'est-il arrivé après Bibracte?

Autor(en): **Kaenel, Gilbert / Paunier, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archäologie der Schweiz : Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Archéologie suisse : bulletin de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie = Archeologia svizzera : bollettino della Società svizzera di preist**

Band (Jahr): **14 (1991)**

Heft 1: **Die Helvetier und ihre Nachbarn, Kelten in der Schweiz [Geburtstagsausgabe zum 700 Jahr-Jubiläum der Confoederatio Helvetica] = Les Helvètes et leurs voisins, les Celtes en Suisse [Numéro de fête pour le jubilé du 700e anniversaire de la Confoederatio Helvetica] = Gli Elvezi e i loro vicini, i Celti in Svizzera [Edizione speciale per il 700 compleanno della Confederazione Elvetica]**

PDF erstellt am **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qu'est-il arrivé après Bibracte ?

Gilbert Kaenel et Daniel Paunier

Les données historiques

Notre intention n'est pas d'exposer dans le détail les événements qui se sont déroulés au début de cette année 58 av. J.-C. (sous le consulat de L. Pison et A. Gabinus), d'en critiquer les motivations, préparatifs et péripéties, ou de tenter d'en évaluer le caractère «historique» et la fiabilité du texte de César; nous nous bornons à rappeler les «faits» principaux¹.

58 av. J.-C.: un printemps chaud du côté de Bibracte!

D'après le général romain et les Commentaires de «sa» Guerre des Gaules (qui restent la source principale)², les Helvètes du Plateau suisse et d'autres peuples celtiques, des Tulinges et Latobices (inconnus par ailleurs et non localisés), des Rauraques, voisins de la région bâloise, et des Boïens avaient décidé d'émigrer dans le sud-ouest de la Gaule (en Saintonge). Après leur avoir refusé le passage par la province romaine (le territoire allobroge à partir de Genève, fig. 1), les avoir suivis dans leur traversée du Jura et leur arrivée dans la plaine de la Saône, agrémentée de nombreuses escarmouches parfois meurtrières, César défait l'armée des émigrants à environ 27 kilomètres (18 milles) au sud de l'oppidum éduen de Bibracte (le Mont Beuvray, à l'ouest d'Autun). Il les renvoie alors dans leur ancien territoire pour empêcher, dit-il, l'installation menaçante des Germains d'Outre-Rhin. César fournit même des chiffres: «On trouva dans le camp des Helvètes des tablettes écrites en caractères grecs; elles furent apportées à César. Elles contenaient la liste nominative des émigrants en état de porter les armes, et aussi une liste particulière des enfants, des vieillards et des femmes. Le total général était de 263'000 Helvètes, 36'000 Tulinges, 14'000 Latobices, 23'000 Rauraques, 32'000 Boïens; ceux qui parmi eux pouvaient porter les armes étaient environ 92'000. En tout, c'était une population de 368'000 âmes. Ceux qui retournèrent chez eux furent recensés, suivant un ordre de César: on trouva le chiffre de 110'000» (BG I,29).

L'emplacement de la bataille a fait l'objet de spéculations et de recherches (notamment à l'époque de Napoléon III par le général Stoffel) conduites en dernier lieu par une équipe suisse qui, sur la base de campagnes de fouilles en 1986 et 1987, retient à titre d'hypothèse le site de la colline de Montmort³.

Cette bataille, horriblement meurtrière si l'on en croit les chiffres avancés par César (et pas seulement dans le camp des émigrants – dont plus des deux tiers auraient été décimés! – puisqu'il passe trois jours à enterrer les – ses? – morts)⁴ fut suivie d'un traité (foedus) obligeant les Helvètes à s'en retourner chez eux⁵. Malgré l'aspect avantageux d'un tel traitement, alors qu'ils étaient vaincus, l'échec est d'autant plus douloureux pour les Helvètes qu'ils avaient pratiqué la terre brûlée avant de quitter leur territoire (fig. 2), pour toujours croyaient-ils...

César a d'ailleurs rapporté ces préparatifs en détail: «Quand ils se croient prêts pour cette entreprise, ils mettent le feu à toutes leurs villes – il y en avait une douzaine –, à leurs villages – environ quatre cents – et aux maisons isolées; tout le blé qu'ils ne devaient pas emporter, ils le livrent aux flammes: ainsi, en s'interdisant l'espoir du retour, ils seraient mieux préparés à braver tous les hasards qui les attendaient; chacun devait emporter de la farine pour trois mois. Ils persuadent aux Rauraques, aux Tulinges et aux Latobices, qui étaient leurs voisins, de suivre la même conduite, de brûler leurs villes et leurs villages et de partir avec eux; enfin les Boïens qui, d'abord établis au-delà du Rhin, venaient de passer dans le Norique et de mettre le siège devant Noréa, deviennent leurs alliés et se joignent à eux» (BG I,5).

Le territoire helvète (fig. 3)

D'après César, les Helvètes occupaient en 58 av. J.-C. la plus grande partie du Plateau suisse entre le Rhin, le Jura, le Léman et le Rhône⁶. Quatre tribus, dont il ne mentionne que les Tigurins (célèbres grâce à Divico et aux événements de 107 av. J.-C.) et les Verbigènes composaient ce peuple puissant

parmi les peuples celtiques contemporains. Seuls les Tigurins seront signalés par la suite dans les environs d'Aventicum (Avenches VD) sous le Haut-Empire. César, qui ne connaît pas personnellement le territoire helvète, ne cite malheureusement aucun oppidum par son nom. Parmi les Helvètes, il mentionne Divico, le conducteur des émigrants, un vieillard en 58, et le malheureux Orgétorix «éliminé» pour ses ambitions de pouvoir juste avant le grand départ. C'est bien peu, mais Divico est associé à la célèbre épopée des Cimbres et des Teutons à la fin du II^e siècle av. J.-C. avec la défaite humiliante des Romains (et l'épisode du passage de l'armée sous le joug) en 107 av. J.-C. près d'Agen, qui était loin d'être entrée dans l'oubli à l'époque de César!

Toujours est-il que les sources historiques se contredisent quant à la géographie du territoire des Helvètes dès le II^e siècle av. J.-C. et leur installation dans le Moyen Pays de la Suisse actuelle, qui serait le résultat de précédentes «migrations» dont le rythme et l'ampleur restent totalement inconnus⁷. (G.K.)

Au lendemain de la bataille de Bibracte

La défaite de Bibracte n'a pas entraîné une intégration immédiate des Helvètes dans l'Empire; jusqu'à la conquête des Alpes par Auguste⁸, leur territoire, à l'écart des grands axes de circulation entre l'Italie et la Gaule et à l'abri, pour un temps, des préoccupations immédiates de Rome, hormis celle de la protection du couloir Rhône-Saône contre les Germains, les Helvètes, vaincus mais non soumis⁹, restitués dans leurs droits après leur reddition¹⁰, sont mis au bénéfice d'un foedus qui garantit leur indépendance¹¹.

César, avant d'engager la guerre contre Arioviste, tient ainsi à s'attacher un peuple puissant, voisin immédiat du nouveau théâtre des opérations¹². Peut-être les Helvètes ont-ils fourni au général romain des troupes auxiliaires contre les Germains, leur ennemi commun¹³; le silence des textes interdit toute certitude sur ce point. En 52, après le soulèvement général de la

Gaule conduit par Vercingétorix, auquel les Helvètes ont participé avec un modeste contingent de 8000 hommes¹⁴, le traité a sans doute été rompu.

Un texte de Pline, laissant entendre que les Helvètes sont devenus des *stipendiarii*, contraints au versement d'un tribut à Rome, pourrait le suggérer¹⁵. En ce cas, le statut des Helvètes, dont le nom ne figure pas parmi la liste des peuples vaincus affichée sur le trophée de la Turbie, érigé en 7/6 av. J.-C., aurait ainsi peut-être changé bien avant la conquête des Alpes; au début de l'empire, l'octroi du droit de cité *viritim* à de nombreux Helvètes atteste en tous cas que la clause de réserve du traité mentionné par Cicéron (*«aucun d'eux ne pourra être admis par nous comme citoyen romain»*) n'est plus respectée¹⁶.

Afin de protéger les accès à la Gaule, réduite en province fin 51 ou début 50 av. J.-C., deux colonies romaines *Iulia Equestris* (Nyon) et *Raurica* (Augst) sont déduites, respectivement en 45/44, du vivant de César, et en 43, après la mort du dictateur, la seconde par les soins de L. Munatius Plancus. Avec la fondation de Nyon, où s'établissent des vétérans des troupes montées, parfaitement à même de surveiller la cavalerie indigène, les Helvètes perdent non seulement une partie de leur territoire, mais encore l'accès direct au pont sur le Rhône à Genève et le contrôle du col de Saint-Cergues; avec la déduction de la colonie d'Augst, ils se voient séparés des Rauraques, leurs alliés. Il s'agit peut-être là d'une forme de réponse à la rupture unilatérale du traité par les Helvètes à la suite de la révolte de 52.

Les troupes romaines occupent le territoire (fig. 4).

Avec la soumission des Alpes, prélude à la conquête de la Germanie décidée de longue date par Auguste, commencée en 25 av. J.-C. par la soumission des Salasses et la fondation de la colonie d'Aoste, au pied sud des Alpes, et achevée au plus tard en 7/6 av. J.-C., date de l'érection du trophée de La Turbie, les Helvètes, comme les Rauraques, se voient annexés pacifiquement à l'Empire.

Dès les années 15/12 av. J.-C. (le mobilier archéologique ne saurait autoriser une datation plus précise), l'armée romaine a établi un camp légionnaire à Dangstetten, sur la rive droite du Rhin, des points d'appui (*castella*) à Vindonissa, sur l'oppidum celtique que les habitants sont obligés de quitter, et à Bâle-Münsterhügel, chez les Rauraques, où les habitations indigènes sont

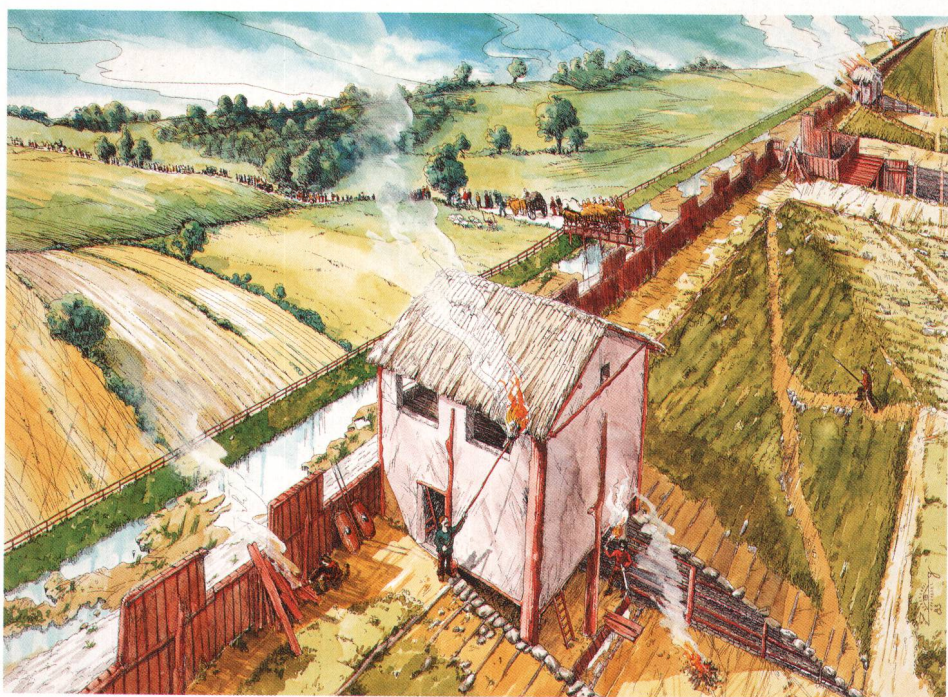


fig. 1
Divico et César à Genève, vu par le peintre Karl Jauslin vers la fin du XIXe siècle.
Divico und Caesar in Genf wie sie sich der Historienmaler Karl Jauslin gegen Ende des letzten Jahrhunderts vorstellte.
Divicone e Cesare a Ginevra, visti del pittore storico Karl Jauslin verso la fine del secolo scorso.

fig. 2
Printemps 58 av. J.-C. Les Helvètes incendient leurs 12 villes, 400 villages et nombreux domaines agricoles, selon César. Les archéologues ont proposé d'interpréter la couche d'incendie de l'oppidum du Mont Vully comme une trace de ces événements «historiques».
Dessin M. Zaugg, Berne.
Frühjahr 58 v.Chr.: Die Helvetier brennen vor dem Auszug ihre Siedlungen nieder.
Primavera del 58 a.C.: gli Elvezi danno fuoco ai loro insediamenti prima di abbandonarli.

fig. 3
 Carte de répartition des oppida en territoire helvète (et voisin).
 Les limites proposées restent très hypothétiques! (après César principalement).
 ○ Oppidum LT C-D1 (avant Bibracte)
 ● Oppidum LT D2 (après Bibracte)
 □ Site ouvert (vicus) encore occupé à LT D2
 1 Genua/Genève (Allobroges),
 2 Lausanne, 3 Sermuz,
 4 Eburodunum/Yverdon, 5 Bois de Châtel, 6 Mont Vully,
 7 Jenseg, 8 Berne-Engehalbinsel, 9 Mont Terri (Séquanes ou Rauragues?), 10 Bâle-Münsterhügel (Rauragues), 11 Windisch, 12 Üetliberg, 13 Altenburg.
 Verbreitung der Oppida im Gebiet der Helvetier und ihrer Nachbarn.
 Diffusione degli oppida nei territori degli Elvezi e dei loro vicini.

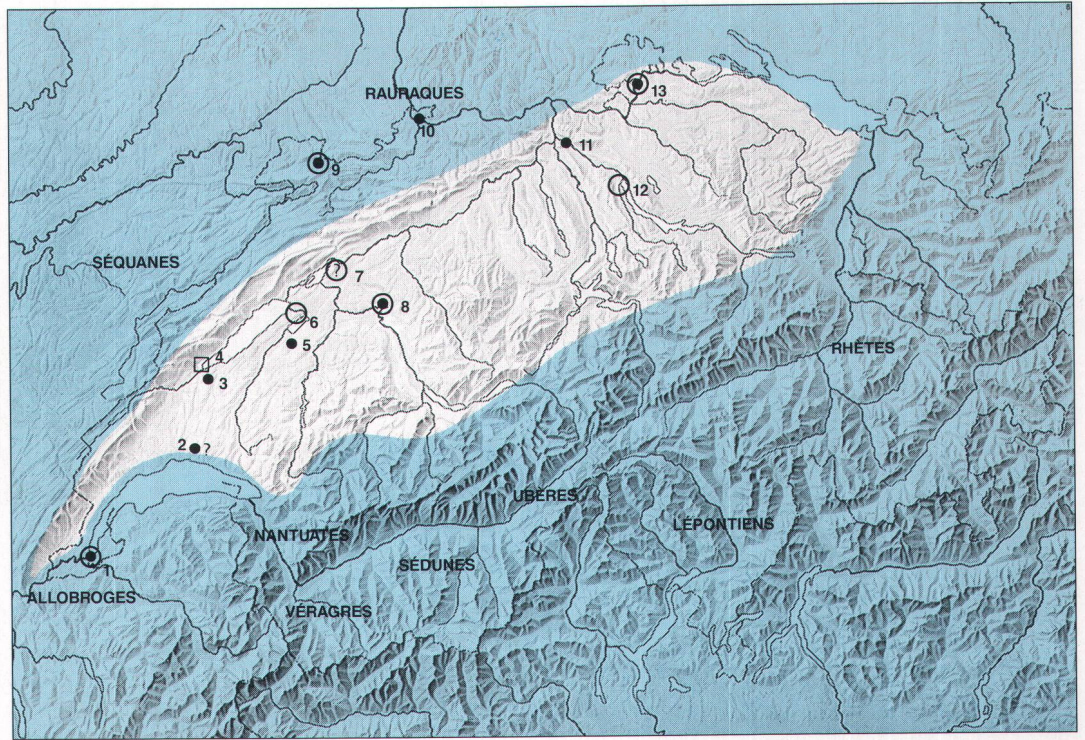
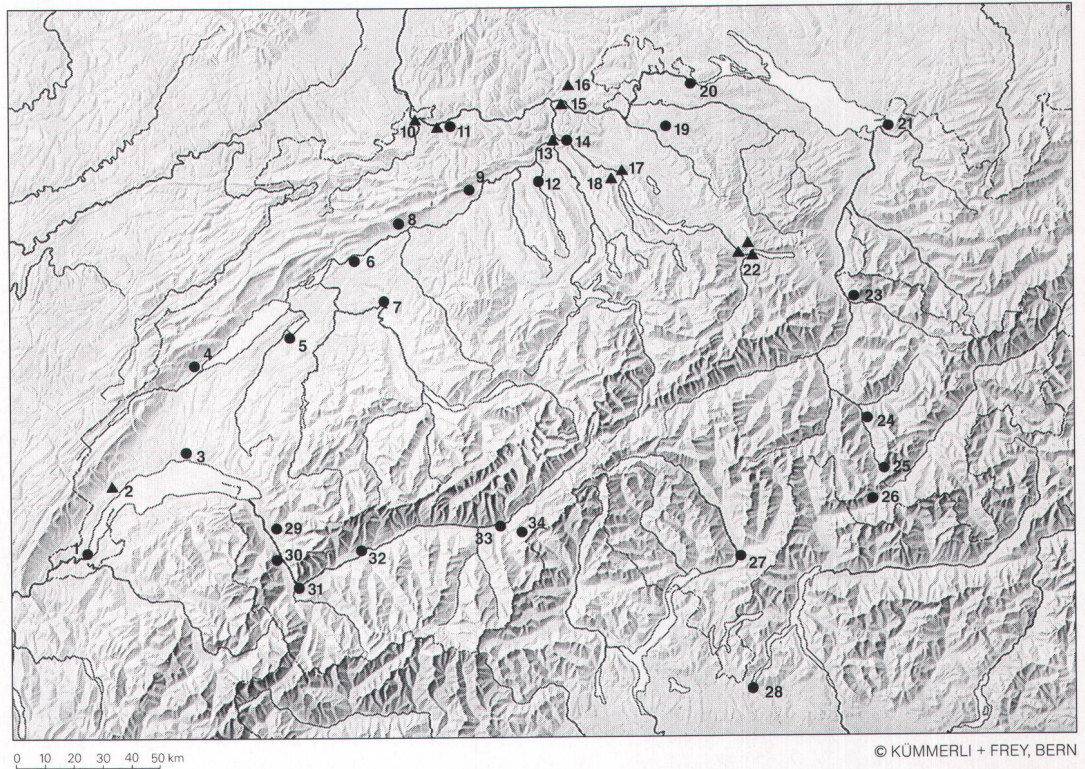


fig. 4
 Principaux sites d'époque augusto-tibérienne.
 ● sites civils ▲ sites militaires
 1 Genua/Genève, 2 Colonia Iulia Equestris/Nyon, 3 Lousonna/Lausanne-Vidy, 4 Eburodunum/Yverdon, 5 Aventicum/Avenches, 6 Petinesca/Studen, 7 Berne-Engehalbinsel, 8 Salodurum/Soleure, 9 Olten, 10 Bâle, 11 Colonia Augusta Raurica/Augst, 12 Lenzburg, 13 Vindonissa/Windisch, 14 Aquae Helveticae/Baden, 15 Tenedo-Zurzach, 16 Dangstetten, 17 Turicum/Zurich, 18 Zurich-Üetliberg, 19 Vitudurum/Oberwinterthur, 20 Tasgaetium/Eschenz, 21 Brigantium/Bregenz, 22 Tours de guet du lac de Walenstadt, 23 Curia/Coire, 24 Savognin, 25 Col du Septimer, 26 Vicosoprano-Caslac, 27 Bilitio/Bellinzona, 28 Comum/Come, 29 Saint-Triphon, 30 Massongex, 31 Octodurus/Martigny, 32 Sion, 33 Brig/Glis, 34 Schmiedigenhäusern/Binn.
 Die wichtigsten Siedlungen der früheren Römerzeit.
 Gli insediamenti più importanti dell'inizio del periodo romano.



incendiées au moment de l'arrivée des troupes; le mobilier archéologique, avec l'apparition de céramique italique à vernis rouge (terre sigillée), de gobelets à parois fines, de plats à engobe interne rouge pompéien, de cruches à lèvre pendante, de mortiers, de lampes, de fibules et de monnaies romaines, et la présence d'armes ou d'objets militaires caractéristiques, change presque totalement de faciès (voir fig. 17); la population indigène, toutefois, continue à produire sa propre vaisselle (pots et marmites, dolia, céramique peinte) dont elle approvisionne les soldats.

D'autres postes sont établis sur terrain vierge de toute occupation antérieure, à Tenedo-Zurzach, à Zurich-Lindenhof, peut-être sur d'autres sites encore, comme Petinesca-Studen ou Vitudurum-Oberwinterthur¹⁷. Cette ferme mainmise de l'armée sur le territoire va entraîner l'abandon d'autres oppida, comme Altenburg-Rheinau, Sermuz et peut-être Lausanne et marquer les débuts d'une rapide et profonde romanisation. Certains sites indigènes, en revanche, tel l'oppidum de Berne-Enge et l'agglomération ouverte d'Yverdon-les-Bains chez les Helvètes, ou encore Massongex, chez les Nantuates, et Genève, chez les Allobroges, devenue officiellement romaine en 118 av. J.-C., continuent d'être occupés sans rupture apparente; mais les formes de vie et d'habitat, comme partout ailleurs, vont se transformer rapidement.

Rome solidement implantée

A partir de 27, probablement entre 16 et 13 av. J.-C., la réorganisation de la Gaule par Auguste (subdivision en provinces, recensement de la population, mise en place d'un vaste réseau routier, fondation de vici) a entraîné la création de cités, divisions territoriales correspondant en principe à une unité ethnique, dotée chacune d'une capitale (caput civitatis), centre politique, administratif et économique, propre à faire respecter et à diffuser la loi romaine. C'est ainsi qu'Avenches (Aventicum Helvetiorum), créée ex nihilo à l'époque augusto-tibérienne, qui s'appelait peut-être alors Forum Tiberii¹⁸, devient capitale de la cité des Helvètes (elle sera élevée au rang de colonie latine sous Vespasien) et que la colonie d'Augst (Augusta Rauricorum), réorganisée avec une nouvelle fondation sous Auguste, est en même temps capitale des Rauraques. La civitas des Helvètes, où perdure la division indigène en pagi (le pagus Tigurinus est attesté par l'épigraphie)¹⁹, organise elle-même son système

fig. 5
Monnaie frappée à Lyon sous Auguste (agrandie). Le revers montre l'autel des Trois-Gaules érigé par Drusus en l'honneur de Rome et d'Auguste. Photo A. Held, Ecublens.
Rückseite (vergrößert) einer unter Augustus in Lyon geschlagenen Münze, die den Altar der Roma und des Augustus zeigt.
Ingrandimento del rovescio di una moneta con l'altare di Roma ed Augusto coniata a Lione durante l'epoca augustea.



d'impôts et dispose de sa propre milice²⁰. Avec une quinzaine de cités gauloises, Helvètes et Rauraques appartiennent à la province de Gaule Belgique, avant d'être attribués, sous Domitien, à la Germanie supérieure²¹. Dès l'année 12 av. J.-C., les peuples de la Gaule se réunissent chaque année auprès de l'autel érigé par Drusus en l'honneur de Rome et de l'empereur à Lyon-Condote, au confluent du Rhône et de la Saône (fig. 5). Des délégués de la cité des Helvètes, ainsi qu'en témoigne l'inscription de C. Otacilius Pollinus, à Avenches, participent, du moins au II^e siècle de notre ère, à cette assemblée²². Après la mort d'Auguste, l'échec de la conquête de la Germanie entraîne une modification fondamentale de la politique extérieure de Rome. Tibère ramène la frontière sur le Rhin où est mis en place un puissant dispositif militaire; c'est à cette occasion que le camp légionnaire de Vindonissa est fondé. De nouveaux changements interviendront sous Claude avec la création de la civitas Vallensium, la cité du Valais, regroupant les Nantuates, les Véraegres, les Séduanes et les Ubères autour d'une nouvelle capitale, Forum Claudii Vallensium (Octodure-Martigny), établie au pied nord de la route du Grand-Saint-Bernard désormais carrossable, lien direct entre l'Italie et la Bretagne. Au carrefour des grands courants d'échanges entre l'Italie, le Rhône, le Rhin et le Danube, la cité des Helvètes va dès lors connaître un essor économique et culturel remarquable. Il faudra attendre la crise de l'Empire et les invasions du III^e siècle pour que cette prospérité s'estompe, puis disparaisse.

(D. P.)

Les documents archéologiques

Les cendres de 58 av. J.-C.

Le fait que César n'ait pas mentionné le nom d'oppida helvètes a empêché les archéologues suisses d'essayer de les localiser. En revanche, l'identification de la douzaine d'oppida anonymes a toujours été une question débattue mais qui, faute d'arguments archéologiques, n'a jamais excité les passions (à la manière des «guerres» d'attribution autour d'Alésia par exemple!); on a parfois proposé de reconnaître les traces de l'incendie de 58 av. J.-C., notamment à Berne-Enge, sur la base d'arguments peu convaincants à ce jour. L'hypothèse a été avancée au Mont Vully (Bas-Vully FR) suite aux résultats des fouilles exploratoires du début des années 1980. Une vaste couche d'incendie, à l'intérieur de la fortification (un mur de type »Pfofenschlitzmauer«, à poutres verticales, qui ne fut pas reconstruit après son effondrement) est interprétée de manière historique en fonction du texte de César (voir fig.2); les objets recueillis dans les décombres sont attribuables à La Tène D1, ce qui est compatible avec une date antérieure à 58 av. J.-C. (sans pour autant constituer une preuve formelle, impossible à produire)²³.

Les oppida après Bibracte (voir fig. 3)

A l'exemple de Bâle-Münsterhügel chez les Rauraques (voir p. 98ss.), modèle des oppida de La Tène D2 en Suisse, quelques rares sites qualifiés d'helvètes, peuvent être identifiés²⁴. Du nord-est au sud-ouest, on mentionnera Altenburg-Rheinau, ou plutôt Altenburg au nord du Rhin (en terri-

fig. 6
Le murus gallicus de Sermuz (Gressy) tel qu'il a été reconstitué sur la base des fouilles effectuées en 1983/84. Photo Fibbi-Aeppli, Grandson. Rekonstruktion des Murus gallicus von Sermuz. Ricostruzione del Murus gallicus di Sermuz.



toire allemand) avec une occupation La Tène D1 et La Tène D2 (la fortification de Rheinau ZH, avec un »Pfostenschlitzmauer«, paraissant être plus ancienne dans l'état des recherches – La Tène C2/D1 ?)²⁵, et Windisch, un site nouveau à l'emplacement du futur poste militaire augustéen (puis du camp légionnaire) de Vindonissa²⁶. Il y a évidemment l'oppidum de Berne-Enge dont l'occupation se prolonge de La Tène moyenne à l'époque romaine, et pour lequel R. Fellmann a récemment proposé le nom de Brenodurum sur la base d'une inscription sur une plaquette de zinc²⁷ et éventuellement le Jensberg - ou Jäissberg-près de Studen BE²⁸. Dans la région du Mont Vully-Avenches, on a récemment avancé l'hypothèse du Bois de Châtel (Avenches), sur la base de monnaies de la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C.²⁹. Encore plus à l'ouest, le meilleur exemple, et le plus fiable malgré l'absence de fouilles d'envergure, est celui de Sermuz (Gressy), au-dessus du site ouvert d'Yverdon-les-Bains, avec un murus gallicus et quelques trouvailles (fibules, monnaies) de La Tène D2³⁰ (fig. 7).

Par comparaison avec Bâle, Windisch, ou encore Genève-Genua en territoire allobroge (*extremum oppidum Allobrogum*, d'après César)³¹, la colline de la Cité à Lausanne, avec quelques trouvailles de La Tène D2, présente les caractéristiques idéales d'un oppidum de la fin du 1^{er} s. av. J.-C. (même si aucune trace de fortification n'est attestée).

Si nous ne retenons pas d'autres sites, faute d'évidences archéologiques suffisantes, comme Nyon, Noviodunum, à l'emplacement présumé de la Colonia Iulia Equestris (45/44 av. J.-C.) à laquelle les maigres restes qualifiés de La Tène D2 (amphores italiques, céramique à vernis noir, céramique commune) pourraient être attribués (à moins qu'il ne s'agisse de l'oc-

cupation indigène !)³², on remarquera que ces oppida, de La Tène D2, soit en gros de la seconde moitié du 1^{er} siècle (sans que le début de leur occupation, ni le concept La Tène D2 d'ailleurs, ne soient définis de manière précise et univoque), ont comme caractéristiques principales :

- une position naturellement forte (sur une hauteur),
- une surface faible (de 2 à 10 hectares), largement inférieure à celle des oppida de La Tène D1³³.

Avec l'extrême prudence qu'impose l'état des recherches, on peut proposer, à titre d'hypothèse, que : pour trois grands sites (avec le Jensberg ?) de La Tène D1 abandonnés, deux oppida sont réoccupés (au centre et à l'est du territoire) et trois autres oppida sont nouvellement établis (avec Lausanne ?), dans la partie occidentale du territoire.

Autres »sites«

Les vici dont parle César, au nombre de 400 en 58 av. J.-C., sont quasi inconnus après Bibracte (comme avant d'ailleurs !); Yverdon-les-Bains reste l'exemple le plus frappant, contemporain de l'oppidum de Sermuz³⁴.

L'enceinte de Marin, Les Bourguignonnes³⁵, peut être attribuée à La Tène D1, et on est bien en mal de trouver des sites analogues, datés de La Tène D2, dans le centre et l'est du pays..

Quant au cultuel, aucun site n'autorise une attribution certaine à La Tène D2 en pays helvète.

Les sépultures sont quasi inexistantes, moins d'une dizaine pour l'ensemble du territoire défini comme helvète sur le Plateau suisse, et encore, mis à part le phénomène de l'incinération, elles n'apportent, dans l'état des recherches, aucun indice interprétable.

Enfin quelques trouvailles »isolées« sont à mentionner, notamment en relation avec la navigation comme une pirogue monoxyle à Bevaix NE, datée par la dendrochronologie de 39 av. J.-C. Un radier du site éponyme de La Tène (Marin-Epagnier NE), malheureusement sans mobilier associé, remonte à 38 av. J.-C.³⁶.

La »culture matérielle«

Compte tenu de ce maigre bilan des connaissances archéologiques sur les occupations en territoire helvète après Bibracte, il est bien difficile d'obtenir une vue d'ensemble du développement de chacune des catégories d'objets étudiées par l'archéologue. Parmi les grands objets, nous avons mentionné ci-dessus la pirogue monoxyle de Bevaix, construite dans la tradition des embarcations ancestrales, pour ce qui concerne le travail du bois.

C'est bien sûr la céramique qui, abondante et diversifiée, est traditionnellement analysée en détail; pour la fin de La Tène toutefois (mis à part chez les Rauraques, voir p. 98ss.) elle est encore très imparfaitement connue (et surtout publiée !) : à côté d'une céramique commune, qui ne fournit pas (encore) de critères chronologiques précis, ni d'ailleurs la (rare) céramique peinte, c'est la céramique tournée, fine, grise (fig.7), qui offre le plus d'indices : non seulement les formes hautes, gobelets ou bouteilles à pied élevé et décor (incisé ou peigné en général) sont bien caractéristiques, mais surtout les coupes carénées à pied annulaire, associées à un four de Genève (chez les Allobroges), se retrouvent à Yverdon-les-Bains, à St-Triphon-Le Lessus (Olion) ou Massongex-Tarnaias VS (chez les Nantuates), jusqu'à Sion (chez les Sédues) (fig.8). Ces coupes peuvent »en gros« être qualifiées de La Tène D2. Nous

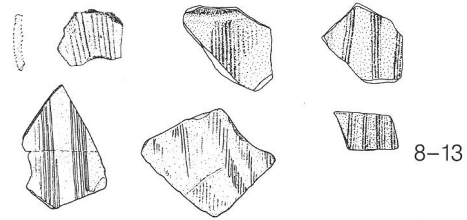
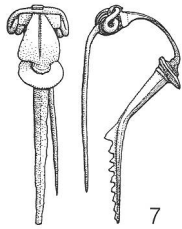
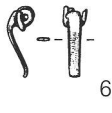
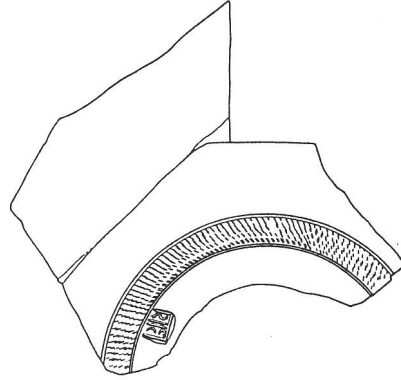
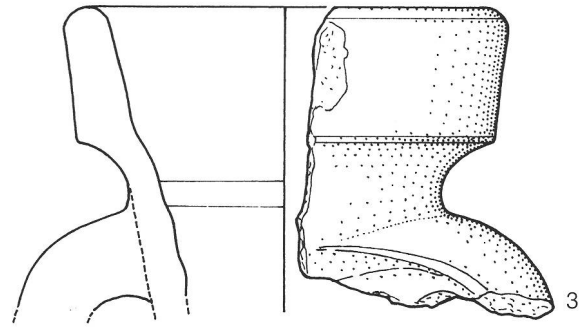
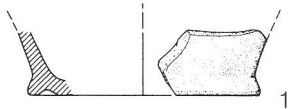
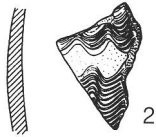
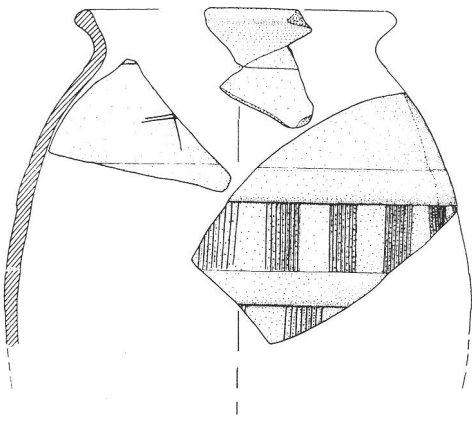


fig. 7
Divers éléments caractéristiques de La Tène (LT) D2 provenant d'un complexe d'Yverdon-les-Bains (1-6), de Sermuz (Gressy) (7) et de Lausanne-La Cité (8-13), en territoire helvète: céramique grise, fine, tournée, fibules en bronze (notamment à collerette, pied ajouré, et à coquille), amphore italienne Dressel 1b et céramique à vernis noir importée de Gaule (région lyonnaise). Ech. 1:3. D'après ASSPA 67, 1984, 126-127; CAR 26, 85; dessins V. Loeliger, Lausanne.
Typische spätlatènezeitliche Funde aus der Westschweiz (Latène D2).
Tipici ritrovamenti d'epoca tardo-Latène dalla Svizzera occidentale (Latène D2).

fig. 8
Fibules à ailettes naissantes et à collerette à pied ajouré en bronze, en fer (en haut à droite) et monnaies de potin provenant de l'oppidum helvète de Berne-Engelhalbinsel, attribuées à LT D2. Long. de la fibule en bas, à droite 6,2 cm. Photo Historisches Museum, Berne.
Spätlatènezeitliche Fibeln und Münzen (Latène D2) aus dem Oppidum Bern-Engelhalbinsel. Fibule e monete tardo-Latène dall'oppidum di Berna-Engelhalbinsel (Latène D2).

fig. 9 ►
Coupes carénées en céramique grise, fine, tournée, attribuées en majorité à LT D2, une forme »standard« en Suisse occidentale chez les Helvètes (à Yverdon-les-Bains, 1-2), mais aussi chez les Allobroges (à Genève 3-6, les 2 dernières provenant d'un four) ou encore chez les Nantuates du Chablais (St-Triphon, Ollon, 7-8). Ech. 1:3. Dessin V. Loeliger, Lausanne.
Feine, scheinbendegrehte graue Knickwandschalen, eine typische Form im westschweizerischen Gebiet der Helvetier und Allobroger (Latène D2).
Sottili coppe carenate grige, lavorate al tornio; forma tipica dei territori degli Elvezi e degli Allobrogi nella Svizzera occidentale.

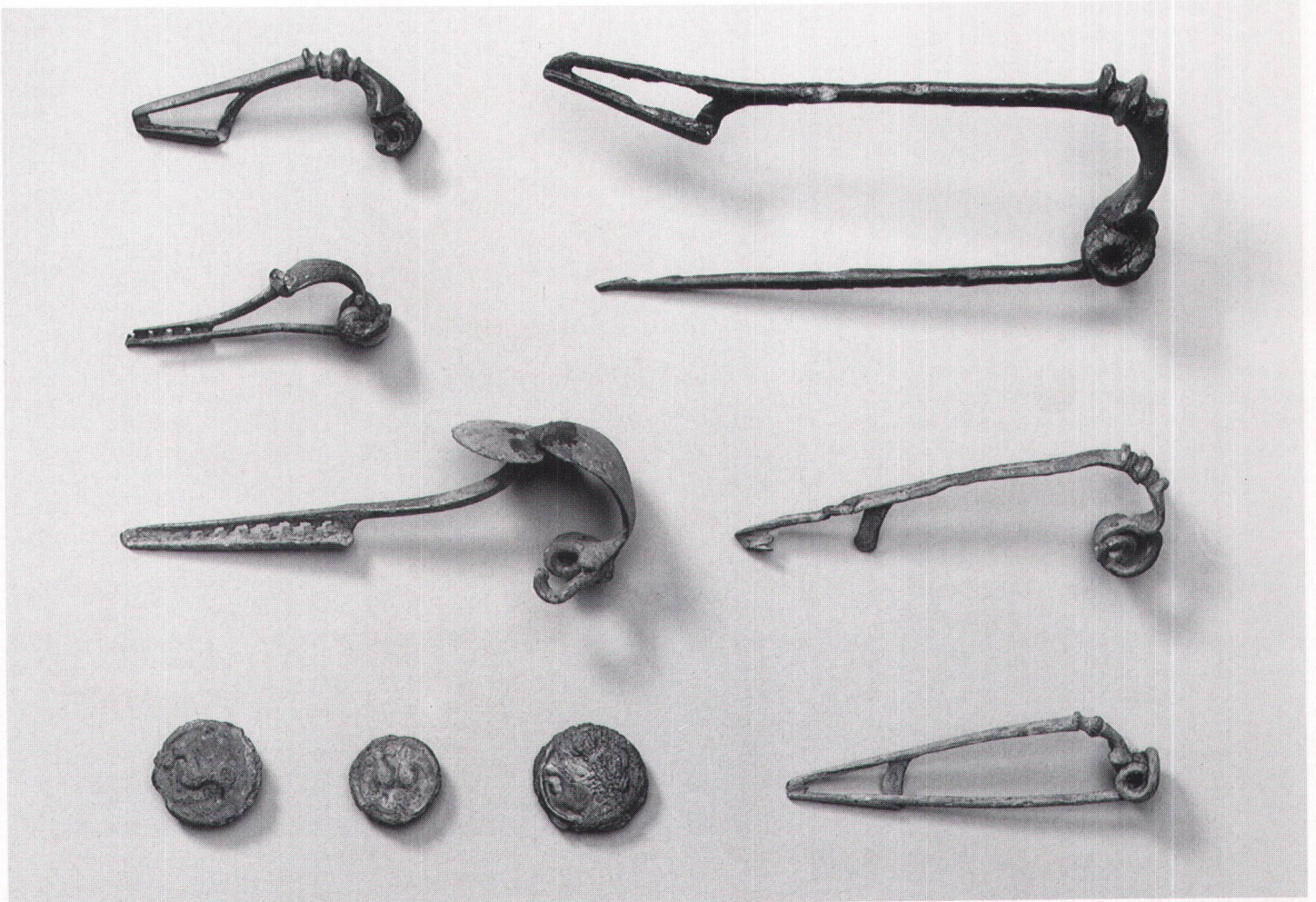
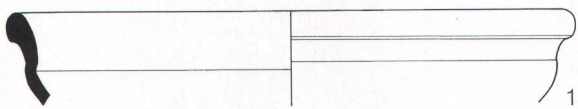
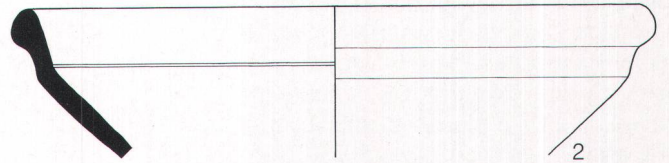


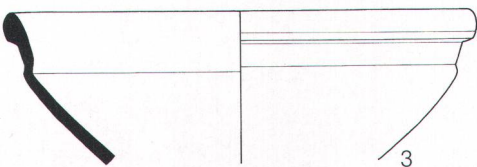
fig. 8



1



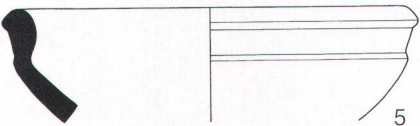
2



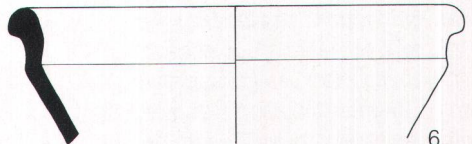
3



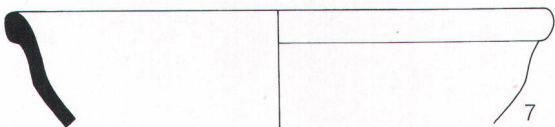
4



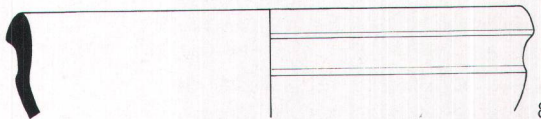
5



6



7



8

avons là peut-être un »fossile directeur« de La Tène D2 en Suisse occidentale, même si le début de cette production n'est pas fixé de manière certaine (au cours de La Tène D1 ?). Les analyses chimiques ont montré qu'il s'agissait d'ateliers régionaux correspondant à ces différents pôles et que l'on n'était pas en présence d'un commerce avec distribution organisée à partir d'un atelier³⁷.

Les importations sont curieusement rares sur l'ensemble du Plateau suisse, contrairement à Altenburg (avec des masses d'amphores !) ou chez les Rauragues, à Bâle. La céramique à vernis noir est également très rare, tout comme les premières productions à vernis rouge, italiques ou gauloises dès 50 av. J.-C. (de Lyon probablement comme à Yverdon-les-Bains, Windisch ou Bâle).

Le commerce est donc apparemment florissant sur le Rhin ou au nord-est du Jura, ce dont témoignent les produits importés; en revanche, la partie occidentale du territoire est moins touchée et le mobilier local garde ses caractères indigènes (même si certaines formes de céramique grise imitent la céramique romaine). On a donc l'impression que les anciens émigrants, après reconstruction de leurs habitats, ont conservé leur indépendance culturelle et sont restés à l'écart des zones directement contrôlées par Rome³⁸ jusqu'au célèbre »Alpenfeldzug« de 16/15 av. J.-C. (voir ci-dessous).

Les bracelets en verre de La Tène D1 et d'autres parures en bronze se rencontrent encore à l'état résiduel. Le fossile-directeur par excellence reste la fibule, en bronze ou en fer, qui permet de distinguer un horizon à fibules à coquilles (»Schüsselfibel«), à »ailettes naissantes« (»Knotenfibel«) de type Almgren 65, à collarète (»Kragenfibel«), la plupart disposant d'un porte-ardillon fort développé, fréquemment ajouré avec élégance (voir fig. 8).

Les ensembles cohérents sont rarissimes, nous l'avons déjà relevé; on connaît par exemple des fibules de ce type sur l'oppidum de Berne-Enge (fig.9) qui démontrent qu'après Bibracte le site est réoccupé, mais elles restent en nombre infiniment inférieur aux fibules de La Tène C et D1 !

Les monnaies permettent également de reconnaître un horizon récent, sur la base du modèle bâlois et bernois principalement³⁹ : comme élément caractéristique, relevons la circulation des quinaires en argent, ou fourrés, avec les célèbres quinaires au rameau (»Büschelquinar«) dont une variété est attribuée au territoire helvète (fig.10), notamment le quinaire de

160 VATICO dans la région Bois de Châtel/



fig. 10a

Les quinaires en argent fourrés du Bois de Châtel (Avenches), et d'Avenches attribués à LT D2: trois quinaires au rameau et deux quinaires de VATICO. Quinaire en argent de TOGIRIX de Sermuz. Ech. 4:1. Photo F. Roulet, Fribourg; MCAH Lausanne.

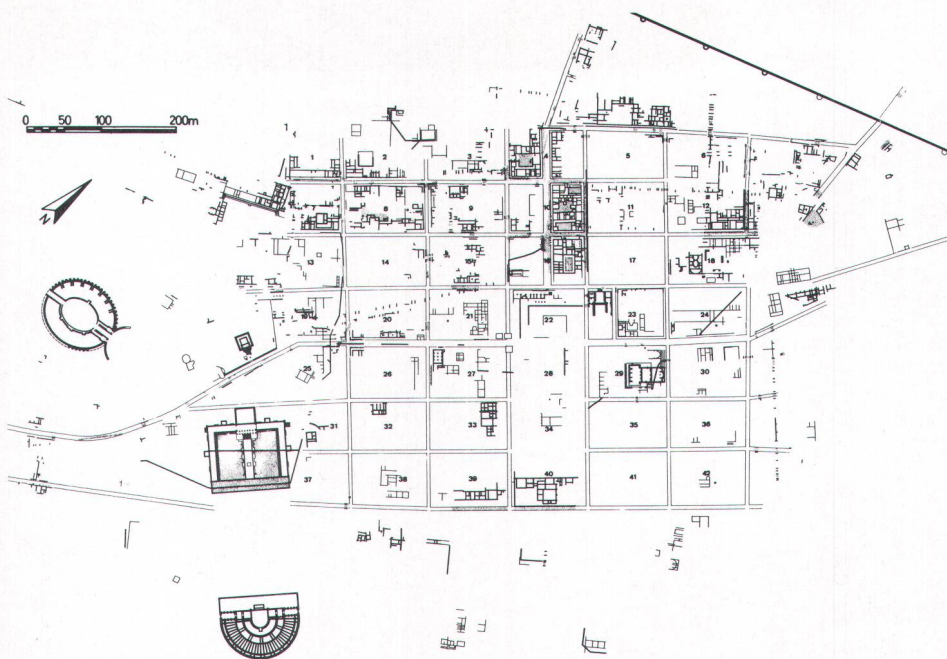
Büschelquinare und Quinare vom Typ VATICO bzw. des TOGIRIX. Quinari di tipo »Büschelquinar« e quinari di tipo »VATICO«, rispettivamente di »TOGIRIX«.





fig. 10b
 Carte de distribution des
 quinaires au rameau, variantes
 »helvétiques«. D'après AS 6,
 1983, 114.
 Verbreitung der »helvetischen«
 Büschelquinar.
 Diffusione dei quinari »elvetici«
 di tipo »Büschelquinar«.

fig. 11
 Plan archéologique du centre
 urbain d'Aventicum (Avenches).
 H. Bögli, Aventicum. La ville
 romaine et le musée. GAS 19
 (1989) 7.
 Plan des Stadtzentrums von
 Aventicum (Avenches).
 Pianta del centro della città di
 Aventicum (Avenches).



Avenches⁴⁰, de TOGIRIX ou KALETEDOU. On observe également le développement des dernières séries de potins, les types dits »séquanais« dans la littérature, à coup sûr helvètes, avec une »grosse« tête à chevelure marquée et un quadrupède »baroque« sur le revers (variantes B et surtout C, voir note 39). La concentration de quinaires, potins récents, et aussi monnaies républicaines à Berne-Enge est également limitée à la zone centrale (Engemistertug et surtout Reichenbachwald).

Mentionnons encore les »trésors«, comme celui de deniers républicains et de quinaires gaulois du Belpberg BE, dont la composition est »anormale« en territoire »suisse« et qui est attribué à un mercenaire des années 40 ou 30 av. J.-C., un élément symptomatique de la pénétration de Rome en Gaule⁴¹.

Sans poursuivre plus avant ces remarques forcément schématiques, on retiendra une réelle rareté des témoins archéologiques après Bibracte (donc du peuplement ?), dans le territoire défini comme helvète (voir fig. 3), et encore une différence notable entre la région du Rhin, au commerce »florissant« avec le monde romain, et le Plateau de Suisse occidentale, au sud du Jura, qui semble toujours être »hors jeu«. De plus, la partie orientale du Plateau reste quasi vide durant les trois ou quatre décennies qui ont suivi la défaite de Bibracte et l'extermination de plus des deux tiers des Helvètes d'après César, malgré le fait que les quinaires au rameau présentent une distribution nord-helvétique ! Rhénan et le Üetliberg ne semblent pas être immédiatement réoccupés. L'oppidum de Berne, le plus vaste au centre du territoire est à nouveau habité, mais la densité des trouvailles La Tène D2 et leur répartition topographique est bien moindre qu'à La Tène D1 ou La Tène C, alors qu'à l'époque augustéenne on observe un »redémarrage« (sans doute sous-estimé par la recherche jusque là) de l'occupation⁴². On ne peut d'ailleurs pas, sur la base d'arguments archéologiques, préciser la date du »mur gallicus« de Berne. Le Jensberg, avec une surface relativement grande, est peut-être réoccupé, mais des indices probants font défaut (l'ensemble culturel est, à ce jour, gallo-romain uniquement). La fortification du Mont Vully n'est pas reconstruite, le Bois de Châtel prenant sa place. Le site culturel de La Tène n'a quasiment pas livré d'objets caractéristiques de La Tène D2 (quelques monnaies), la »ferme indigène« voisine de Marin-Epagnier fonctionnant pour une durée inconnue...

A Yverdon-les-Bains, les choses sont plus claires, avec une occupation dense de La 161

Tène D2 et un site fortifié d'un murus gallicus à Sermuz. Sur l'un comme sur l'autre de ces sites (et à Berne), on constate une présence augustéenne, également très dense à Yverdon et qui s'inscrit dans la continuité de l'occupation helvète antérieure à l'intégration du territoire à l'Empire, suite à la conquête des Alpes et de la Rhétie en 16/15 av. J.-C. (G.K.)

Mutations et permanences : un pays rapidement transformé...

Si la présence d'une légion à Vindonissa ou celle de détachements militaires, attestés au I^{er} siècle à Augst, à Bâle et à Zurich, agissant comme stimulus, ont certainement joué un rôle dans la transformation du cadre de vie et l'évolution des mentalités indigènes, si l'armée a pu favoriser, partout où elle s'est installée, la diffusion de la langue, des lois et des coutumes romaines, si elle a permis à des auxiliaires, leur temps de service accompli, d'acquérir la citoyenneté romaine⁴³, il sied de n'en point exagérer l'importance : on ne saurait comparer l'Helvétie avec la Germanie et la Bretagne.

L'intensité des échanges, la circulation des marchandises, des hommes et des idées, établis de longue date avec l'Italie et le monde méditerranéen, brusquement favorisés par les circonstances, l'imposition, aussi, par l'administration romaine d'un nouvel ordre politique, économique et social, contraignant, certes, mais non exempt de souplesse selon les lieux, les peuples et les conditions particulières, laissant place aux initiatives locales et accordant aux cités une relative autonomie, favorable surtout à l'épanouissement des élites indigènes, séduites par un genre de vie nouveau et promptes à répondre aux sollicitations du pouvoir, sans compter les similitudes entre la société, aristocratique, des peuples vaincus et celle, élitaine, du conquérant, peuvent expliquer, phénomène étonnant, l'adoption et l'assimilation, en deux générations, d'une civilisation étrangère.

Dès la première moitié du I^{er} siècle, des villes comme Nyon, Avenches, Augst, et bientôt Martigny, malgré des différences urbanistiques considérables, ont déjà reçu, parfois très tôt, l'équipement monumental nécessaire à la vie politique, religieuse et sociale imposée par le modèle romain : trame urbaine (fig. 11) avec larges rues à caniveaux bordées de portiques, forum, avec son temple classique sur po-

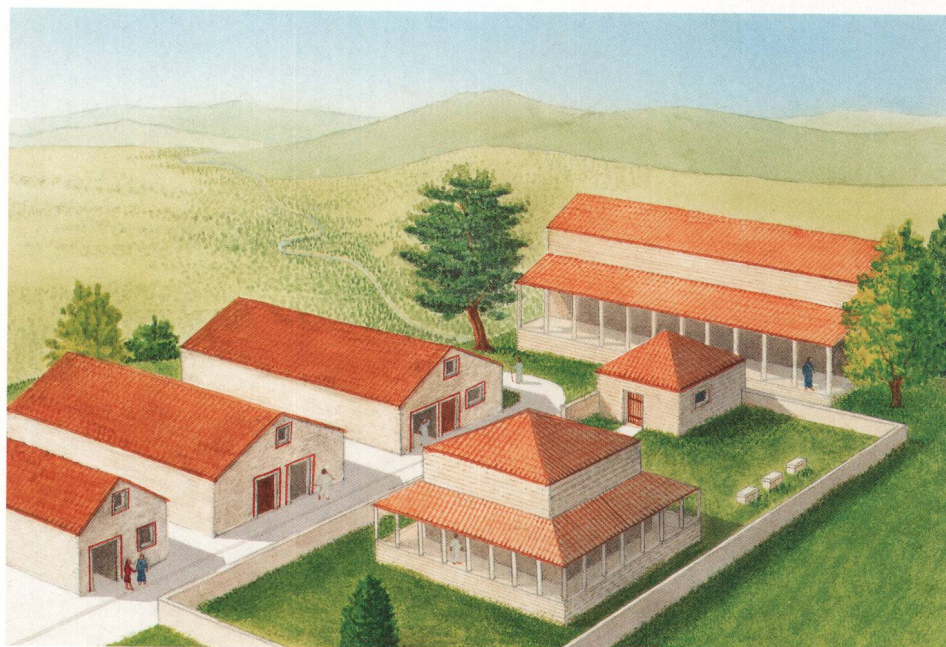
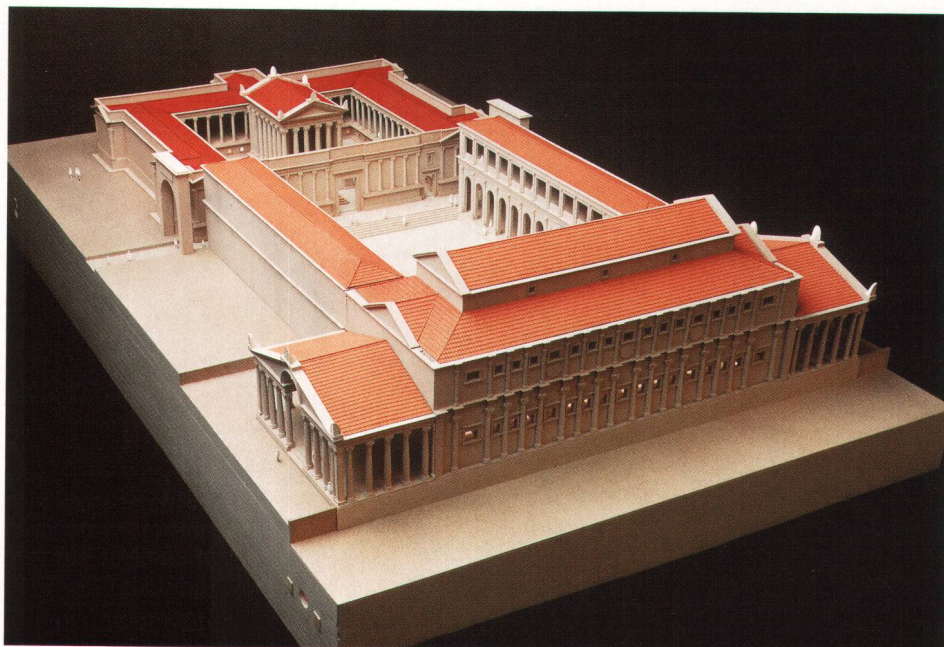


fig. 12
Maquette du forum de la Colonia Equestris (Nyon) avec son temple entouré de portiques (area sacra) et la basilique (area publica). Photo A. Besson, Nyon. Modell des Forums mit Basilica und Tempel der Colonia Equestris (Nyon). Modellino del foro della Colonia Equestris (Nyon) con la basilica e il tempio.

fig. 13
Le centre du vicus de Vitodurum-Oberwinterthur vers 100 ap. J.-C.: Temple gallo-romain avec annexe dans son péribole; à droite, les thermes publics; à gauche, trois maisons d'habitation, disposées perpendiculairement à la rue. Photo Kantonaales Hochbauamt Zürich, K. Gygax. Das Zentrum des Vicus Vitodurum (Oberwinterthur) mit gallo-römischem Vierecktempel, Thermen und Wohnhäusern. Il centro del Vicus Vitodurum (Oberwinterthur) con il tempio gallo-romano, le terme e le abitazioni.

dium et sa basilique (fig. 12), thermes, lieux sociaux de détente et de récréation, marque spécifiquement romaine du confort urbain, monuments des jeux, tels l'amphithéâtre, où toutes les couches sociales, en partageant les mêmes émotions, se sentent membres d'une même communauté, ou le théâtre, lieu de diffusion par excellence de la culture romaine, marchés, aqueducs et réseaux d'égouts, fontaines et nymphées, et, à côté d'un habitat qui reste relativement modeste, quelques domus vastes et confortables, organisées autour de péristyles, richement ornées de mosaïques et de peintures murales. Le remplacement progressif des structures en bois et en terre dès la seconde moitié du I^{er} siècle a entraîné une première et profonde transformation du paysage urbain.

A la périphérie, le long des routes, s'installent des nécropoles, où l'incinération désormais domine, avec leurs stèles et leurs épitaphes latines, leurs mausolées, tels ceux d'Avenches-En Chaplix, de caractère élitiste, dont le décor mythologique, entièrement gréco-romain, délivre un message symbolique que seules les couches sociales acculturées sont à même de déchiffrer. Et pourtant, contraste saisissant, se dressent de l'autre côté de la voie deux fana de caractère totalement indigène⁴⁴.

Ces centres urbains constituent une véritable vitrine de Rome, propre à conduire les esprits à cette mutation irrésistible des lois, des institutions, de la langue, des techniques, de l'art, de la religion, des modes de vie et des mentalités que l'on qualifie de romanisation.

Les agglomérations secondaires (vici), où la présence des traditions indigènes, certes, est plus évidente, se dotent elles aussi, d'un paysage urbain à la romaine, bien que d'une manière moins marquée (fig. 13) : les maisons, par exemple, de plan allongé, comprennent généralement une cour, vouée aux activités artisanales et domestiques, et quelques pièces modestes, comportant des foyers aménagés à même le sol, conçues à la fois comme cuisine, comme lieu de travail, de séjour et de repos, plus proches de la hutte primitive et des modes de vie ancestraux que de la maison romaine, assez rare, il est vrai, dans nos régions, même dans les colonies, avec son atrium, ses péristyles-jardins, ses salons, ses salles à manger, son décor de mosaïques, de peintures murales et de statues.

Sur le territoire environnant, les villae, foyers de romanisation à leur manière, transposent à la campagne l'image et le bien-être urbains, tout en trahissant de nouvelles formes d'exploitation des terres.

fig. 14
Épitaphe dédiée par sa fille Julia Festilla à Caius Iulius Camillus, membre d'une famille de notables helvètes établie à Avenches. Ce personnage influent a été tribun de la IV^{ème} légion macédonienne et décoré deux fois par l'empereur Claude (en Germanie, puis lors de la conquête de la Bretagne). Photo G. Walser, Berne.
Grabinschrift für Caius Iulius Camillus, einen einflussreichen vornehmen Helvetier aus Avenches.
Iscrizione tombale dedicata a Caius Iulius Camillus, un influente Elvezio di Avenches.

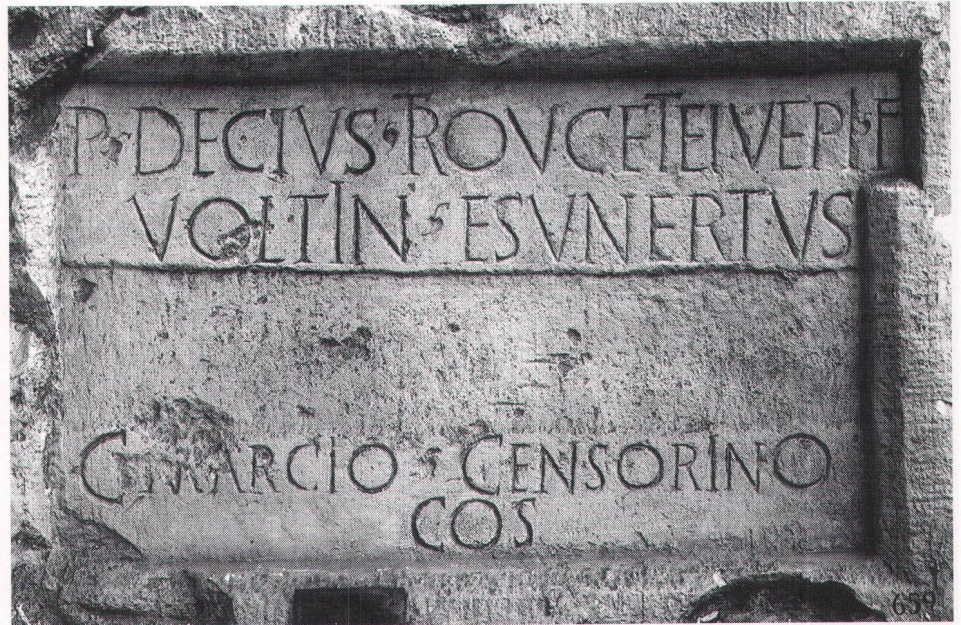
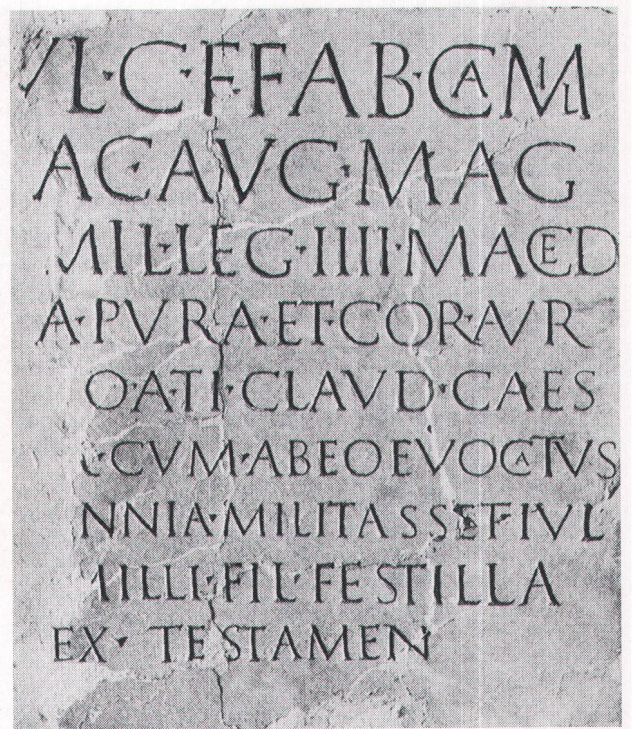


fig. 15
Épitaphe de Publius Decius Esunertus, découverte à Landecy GE et datée de 8 av. J.-C. Le père, Trouceteius Vepus, porte un nom gaulois. Photo Musée d'art et d'histoire, Genève.
Grabinschrift für Publius Decius Esunertus aus dem Jahre 8 v.Chr. Er trägt bereits einen römischen Vor- und Geschlechtsnamen, während sein Vater Trouceteius Vepus noch einen rein keltischen Namen hat.
Iscrizione tombale dell'8 a.C. dedicata a Publius Decius Esunertus; si noti l'uso del prenomen e del nomen romani, mentre il padre Trouceteius Vepus ha un nome ancora di tradizione celtica.

A l'exception du domaine alpin, où l'inhumation perdure, les rites funéraires ont changé, comme le mobilier ou la structure des tombes⁴⁵.

La société, qui comprend désormais des esclaves, des affranchis, des hommes libres, pérégrins ou citoyens romains portant les tria nomina, elle aussi, s'est transformée : carrières municipales, réservées à une élite fortunée de notables, propriétaires terriens, riches commerçants ou artisans, charges dans l'administration romaine ou carrière militaire (fig. 14), représentent des instruments d'ascension sociale. En l'espace de quelques décennies, on assiste à la mutations des lois, des institutions et du système économique. Le latin, langue officielle de l'armée et de l'administration, largement diffusée par les écoles élémentaires, ouvertes à toutes les classes de la population, aux filles comme aux garçons, se généralise; les noms de personnes se romanisent, au point d'occulter parfois totalement leur origine celtique; une inscription de Landecy GE (fig. 15), datée de 8 av. J.-C., où le père se nomme Trouceteius Vepus et le fils Publius Decius Esunertus, ou encore une dédicace offerte à Neptune, dieu indigène du Léman, par T. Nontrius Vanatactus, établi à Lousonna, illustrent parfaitement ce phénomène⁴⁶.

Les échanges sont favorisés par un système monétaire et pondéral généralisé, une administration souple et efficace, des règles juridiques précises fixant les pratiques commerciales, mais aussi par le remplacement d'une exploitation brutale et excessive des territoires conquis par une administration rationnelle et modérée, favorable à la prospérité des provinces. Un vaste réseau routier est mis en place, comprenant des relais, des douanes, comme celles de la Quadragesima Galliarum attestées à Genève, à Saint-Maurice et à Zurich⁴⁷, et des postes de contrôle du trafic (gendarmerie) confiés à des détachements militaires, connus à Genève, à Vevey et à Soleure⁴⁸. Les voies fluviales et lacustres sont développées par l'aménagement d'installations portuaires, comme celles de Genève, de Lousonna-Vidy ou d'Avenches (voir note 44). Le contrôle du sol et de la propriété ainsi que la fixation de l'assiette fiscale sont assurés par l'établissement de cadastres⁴⁹.

Les transporteurs, les négociants, les corps de métiers spécialisés s'organisent en corporations⁵⁰. L'huile d'olive, le vin, les sauces de poissons arrivent dans des amphores, parfois dans des dolia ou des tonneaux, d'Italie, de Grèce, d'Espagne, de

164 Gaule ou d'Afrique. Avec la vaisselle de ta-

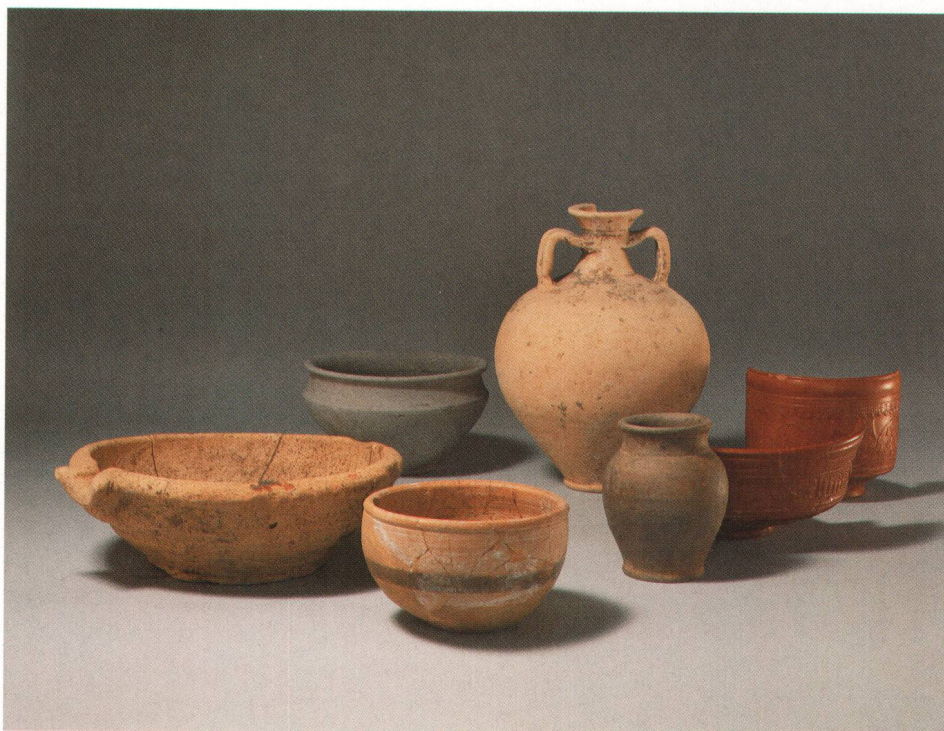


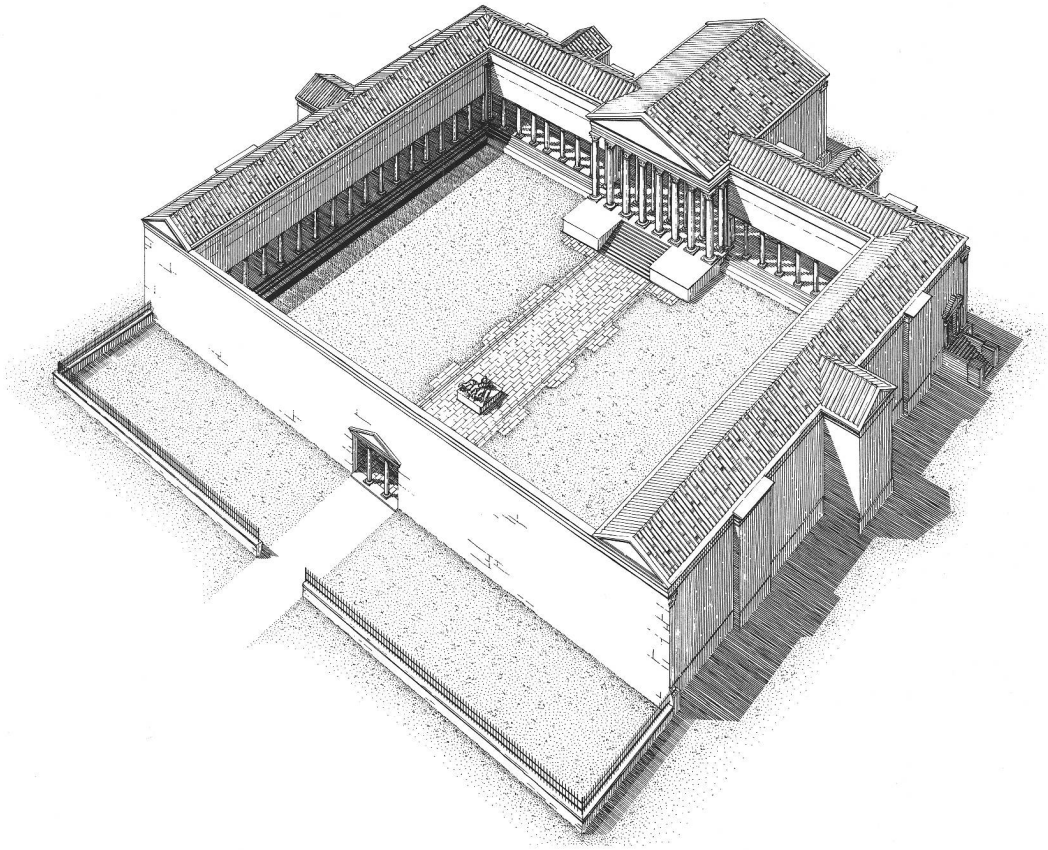
fig. 16
Vaisselle romaine du début du I^{er} siècle ap. J.-C. provenant de Lousonna-Vidy. Terre sigillée à vernis rouge, cruches, mortiers, d'origine romaine, trahissent de nouveaux goûts culinaires; la céramique peinte ou façonnée en pâte grise relève, sauf exceptions, de la tradition celtique. Photo Atelier Bonnard Yersin, Genthod. Römisches Geschirr des 1. Jahrhunderts aus dem Vicus Lousonna-Vidy. Vasellame romano del I secolo d.C. dal vicus di Lousonna-Vidy.



fig. 17
Avenches: buste en calcaire d'une vieille femme indigène portant le torque gaulois. Production locale d'époque tibérienne. Haut. 32 cm. Photos Bersier, Fribourg et Musée romain, Avenches. Kalksteinbüste einer Frau mit keltischem Halsring (Torques). Busto di donna con collare celtico (torques).

fig. 18
 Restitution du sanctuaire du Cigognier à Avenches. Édifié au début du II^e siècle ap. J.-C., le temple, sur podium et intégré au triple portique du péristyle, était dédié au culte de l'empereur.
 Restitution Ph. Bridel, CAR 22 (1982) pl. 107.

Rekonstruktion des sog. Cigognier-Tempels von Avenches, der, nach römischem Vorbild erbaut, dem Kaiserkult diente.
 Ricostruzione del cosiddetto »tempio del Cigognier« di Avenches, costruito secondo il modello romano ed adibito al culto dell'imperatore.



ble, largement inspirée du monde méditerranéen et venant elle aussi, parfois, de loin, (terre sigillée, cruches, poëllons, mortiers), ces importations témoignent de l'adoption de nouveaux goûts culinaires par la population locale (fig. 16).

Assimilant de nouvelles techniques, comme celle du moulage, utilisée pour les lampes, les statuette ou la terre sigillée en relief, les indigènes eux-mêmes se mettent à fabriquer des produits nouveaux, de qualité variable, directement inspirés des modèles importés; des ateliers de céramique romaine ou gallo-romaine, par exemple, sont connus notamment à Lousonna-Vidy, à Avenches, à Petinesca-Studen, à Berne-Enge, à Augst, à Vindonissa ou à Aquae Helveticae-Baden⁵¹. Les nouvelles techniques de la maçonnerie et de la pierre nécessitent l'ouverture de carrières, comme celle de La Lance, au bord du lac de Neuchâtel, qui a livré des matériaux jusqu'à Soleure et à Martigny, ou encore celles de Dittingen ou de Würenlos⁵². L'usage généralisé de la tuile (tegulae et imbrices) et des matériaux en terre cuite, nécessaires, en particulier, pour l'aménagement des thermes et des chauffages par hypocauste, (carreaux, tubuli, canalisations), favorise le développement d'ateliers militaires ou privés, identifiés, parfois, par des estampilles⁵³.

Les techniques évoluent également dans le domaine des arts; à côté d'œuvres accomplies, voire prestigieuses, importées des grands centres gréco-romains, l'artisanat local réalise, en bronze ou dans la pierre, des statues ou des reliefs imités de modèles méditerranéens: dès l'époque de Tibère, par exemple, des ateliers de sculpture sont connus à Avenches⁵⁴ (fig. 17); mosaïques, peintures murales, stucs, attestent également de procédés ignorés jusqu'alors par les indigènes.

Dans le secteur économique de l'élevage, où des races plus robustes et plus rentables sont importées, on peut percevoir également des améliorations et des transformations dues à la présence de Rome⁵⁵. Dans le domaine religieux, enfin, pourtant si conservateur, l'influence du vainqueur semble avoir apporté des changements considérables: culte de l'empereur et son clergé, divinités du panthéon romain, dieux lares et génies, cultes orientaux, temples classiques édifiés sur podium sont omniprésents (fig. 18).



fig. 19
 Bague en argent provenant de Vindonissa, portant une inscription en langue gauloise, dont l'interprétation reste incertaine. Agrandie. Photo Ch. Holliger, Umiken.
 Silberner Fingerring aus Vindonissa mit keltischer Inschrift.
 Anello in argento con iscrizione celtica da Vindonissa.

... mais fidèle aux traditions ancestrales

Une rupture aussi rapide et profonde pourrait laisser croire à un renouvellement complet du peuplement. Pourtant, nous savons qu'il n'en est rien: ce sont toujours les Helvètes qui occupent majoritairement le Plateau suisse; sources littéraires, épigraphiques et archéologiques sont parfaitement concordantes sur ce point⁵⁶. Si l'occupation romaine a exercé une influence déterminante sur la civilisation, elle n'a pas affecté de manière sensible la composante ethnique du territoire.

Quelques milliers de soldats, dont la présence est restée relativement discrète dans notre pays, souvent des Celtes eux-mêmes venus d'Italie du nord ou de Gaule⁵⁷, quelques centaines de hauts fonctionnaires, d'ingénieurs, de commerçants ou d'hommes d'affaire, souvent des Italiens, comme Flavius Sabinus, le père de Vespasien, banquier dans le chef-lieu des Helvètes, ou les Otacillii, puissante famille d'Avenches⁵⁸, ne sauraient modifier le substrat ethnique; à Avenches, comme sans doute à Augst, ce sont des familles indigènes, issues de l'ancienne aristocratie celtique, qui occupent le premier rang⁵⁹. Si l'administration romaine enferme les peuples de la protohistoire, qui conservent leur nom, dans des limites de cités précises, si une manière de fusion s'opère entre deux civilisations, le fonds indigène demeure:

– **L'onomastique** (Bucco, Avioxso, Craxsius, Sevva, Adcomargus, Vindaluco, Ocellio, par exemple), la survivance de lettres grecques, utilisées, comme César le confirme, par les Helvètes, (*chi* dans Craxsius, Divixtus; *theta* = D barré, dans Decimus à Augst)⁶⁰, quelques survivances linguistiques, rares, il est vrai dans nos régions, comme l'inscription en langue gauloise, intraduisible: AVO (Avot signifie fecit, » a fait«, chez les Gaulois) MIO TOC NAI IXV TIOR VTO gravée sur une bague en argent exhumée à Vindonissa⁶¹ (fig. 19),

– la **toponymie** (Minnodunum, Eburodunum, Salodurum etc.),

– la **religion** (divinités indigènes: taureau tricorne, Epona, Sucellus, Taranis, Artio, Sirona, Anextlomara et bien d'autres encore), divinités latinisées (Matres, Mercure Cissonius, Mars Caturix, Silvanus deus)⁶², temples et sanctuaires gallo-romains, comme l'enclos de type Picard de Lousonna-Vidy, aménagé au début de l'empire et transformé au II^e siècle⁶³ (fig. 20), les nombreux fana à cella centrale et à galerie

tement romanisés dans leur architecture, voire dans leur fonction (ils sont devenus, le plus souvent, la demeure des divinités), certains types d'ex voto, comme les rouelles ou les hachettes, l'habillement et la parure (cucullus, paires de fibules)⁶⁴, – les **arts** (nombreux sont les caractères indigènes dans la statuaire (fig. 17), l'artisanat (céramique, techniques de la batellerie avec bateaux à fond plat hérités de la barque monoxyle, ornements des étuis du bronzier Gemellianus)⁶⁵, – l'**architecture** privée, urbaine ou rurale (villas de Hölstein ou de Laufon, dont le plan ou les matériaux mis en oeuvre relèvent de traditions indigènes)⁶⁶ (fig. 21). Ces éléments, les plus caractéristiques, en apportent, à côté des témoignages littéraires, des preuves incontestables.

Au II^e siècle, une manière de renaissance se manifeste, en particulier dans le domaine des arts et des techniques (céramique peinte ou formes indigènes, étuis de Gemellianus déjà cités). Au début du III^e siècle, au moment où l'édit de Caracalla accorde à tous les habitants de l'Empire le titre (combien dévalué !) de citoyen romain, la lieue gauloise (2,22 km) apparaît sur les milliaires le long des routes, à l'exception de la Rhétie, de la région de Nyon et du Valais⁶⁷. Malgré les invasions du milieu du III^e siècle, malgré le retour de l'armée sur la frontière rhénane, malgré les

redécoupages territoriaux et le déplacement de certains centres du pouvoir sur d'anciens sites indigènes mieux situés et plus faciles à défendre (Augst-Bâle, Nyon-Genève), il faudra attendre le V^e siècle pour percevoir quelques changements dans le peuplement, jusqu'ici helvète, du Plateau suisse. Grâce à l'apport des sources écrites et à l'abondance des témoignages propres à mieux faire saisir le phénomène, unique dans l'histoire, mais préparé de longue date par un vaste réseau d'échanges d'une transformation rapide, profonde et durable d'une société, la période gallo-romaine, mieux encore que les précédentes, illustre combien peuvent être illusoire les liens que d'aucuns seraient tentés d'établir entre culture et ethnologie.

Comme tant d'autres, le peuple helvète, formation sociale sans cesse en mutation, hier comme aujourd'hui, ne peut être que la résultante d'un processus, complexe et jamais achevé⁶⁸, d'échanges humains et culturels.

(D. P.)

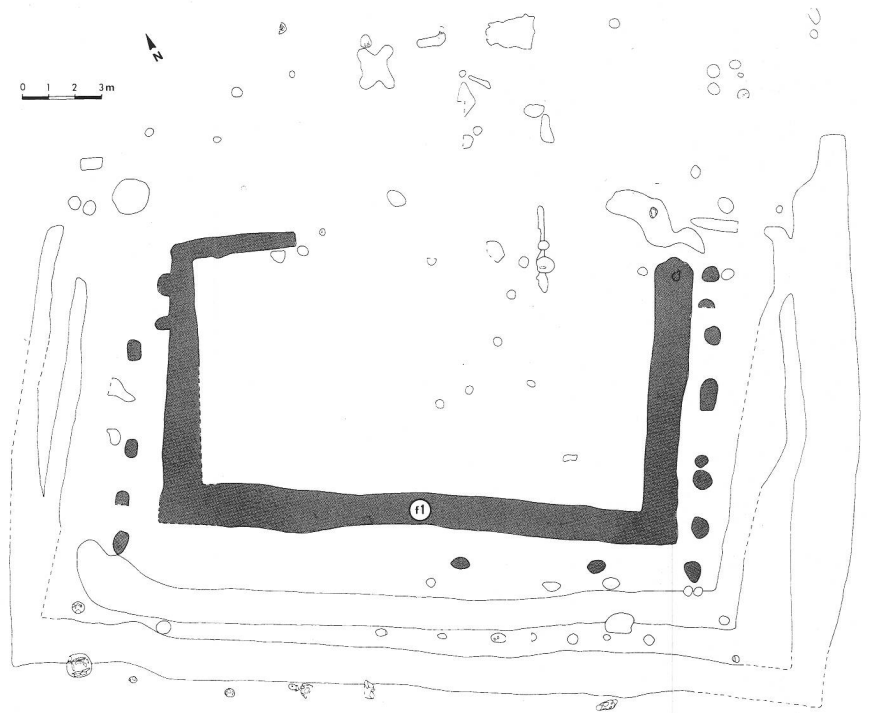


fig. 20

Lousonna-Vidy. Sanctuaire de type laténien en usage au I^{er} siècle ap. J.-C. Un fossé et une palissade externe délimitent le temenos. En grisé: état I; en clair: agrandissements successifs (états II et III). Dès le II^{ème} siècle, un temple gallo-romain, édifié avec ses annexes dans un périmètre délimité par un mur maçonné, remplace cet ensemble de structures primitives.

D. Paunier et alii (1989) 59. Lousonna-Vidy. Heiligtum des 1. Jahrhunderts n. Chr. nach einheimischer, keltischer Tradition.

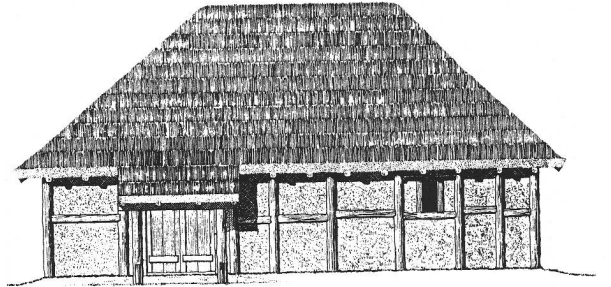
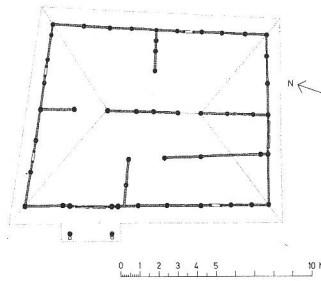
Lousonna-Vidy: santuario celtico di tradizione indigena (I secolo d.C.).

fig. 21

Plan et restitution de la façade occidentale, du premier état de la villa de Laufen-Müschhag BE (première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.). Construction en bois et en terre de tradition indigène. Cf. note 66.

Plan und Rekonstruktion der ersten, in Fachwerk gebauten Villa rustica in Laufen-Müschhag.

Pianta e ricostruzione della prima villa rustica di Laufen-Müschhag, costruita a tralicci.



¹ Voir en dernier lieu l'ouvrage de Ch. Goudineau, César et la Gaule (1990). Et, pour cette année 58 av. J.-C., vu sous l'angle des Helvètes: L. Flutsch et G. Kaenel, 58 avant Jésus-Christ: César, les Helvètes et l'archéologie. L'or des Helvètes (1991).

² César, Guerre des Gaules. Texte établi et traduit par L.-A. Constans (1984).

³ L. Flutsch et A. Furger-Gunti, Recherches archéologiques sur le site présumé de la bataille de Bibracte. Zeitschr. Schweiz. Arch. u. Kunstgesch. 44, 1987, 201-252. Voir en outre les références citées à la note 1.

⁴ Voir en particulier A. Furger-Gunti, Die Helvetier, Kulturgeschichte eines Keltenvolkes (1984).

⁵ A propos de ce foedus et de la controverse quant à sa date, voir ci-dessous, note 11.

⁶ César, BG I, 1; 1,2,3 (voir note 2).

⁷ Voir le récent état de la question présenté par D. Paunier, Le peuplement en Suisse de La Tène finale à l'époque romaine. Peuples et archéologie, 6^{ème} cours d'initiation à la Préhistoire et à l'Archéologie de la Suisse. Genève (1990) 171-185. Voir également G. Kaenel, Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale. Analyse des sépultures. CAR 50 (1990). Certains auteurs envisagent même que les événements que César qualifie d'émigration des Helvètes, représentent un phénomène historique d'une plus vaste ampleur au nord des Alpes, touchant également le sud de l'Allemagne, du Neckar jusqu'au Haut-Danube, en Bavière, et que seuls les territoires de l'ouest de cette zone dépeuplée en 58 av. J.-C. auraient été réoccupés.

⁸ La tentative de César d'ouvrir la route du Grand-Saint-Bernard aux marchands romains à l'automne 57 av. J.-C. fut un échec: son légat Servius Galba, qui s'était installé à Octodure, est vaincu par les Séduces et les Véragres et contraint à la retraite: BG III, 1-6; M. Tarpin, César et la «Bataille d'Octodure» (57 av. J.-C.). Annales valaisannes 1987, 241-249.

⁹ Cicéron, De provinciis consularibus, 13,33 (discours prononcé en 56 av. J.-C.): Helvètes et Germains ont été vaincus par César; les autres peuples ont été soumis au pouvoir de Rome.

¹⁰ BG I, 28,2: »in deditionem accepti«.

¹¹ Ce traité, que César ne mentionne pas dans ses »Commentaires«, a fait l'objet de nombreuses discussions. Une chose est sûre: les Helvètes ont été foederati: dans son Pro Balbo, prononcé en été 56, Cicéron dit ceci: »Il existe des traités, tels que ceux des Sénonnais, des Insubres, des Helvètes, des Lapudes et, de même, de quelques Barbares de Gaule, où il est stipulé par une clause de réserve qu'aucun d'eux ne pourra être admis par nous comme citoyens«: Pro Balbo 14,32, traduction V. Cousin; cf. E. Howald, E. Meyer, Die römische Schweiz (1940) 42; à noter, curieusement, que les Helvètes ne sont pas considérés par Cicéron comme des Barbares de Gaule...; autre témoignage, le nom même de la colonie d'Avenches (colonia...Foederata). La question est de savoir s'il s'agit d'un traité conclu en 58, ce que nous croyons, ou d'un traité plus ancien, remontant à l'épisode des Cimbres et des Teutons, comme le pense, pour des raisons juridiques, R. Frei-Stolba (ANRW II 5. 1, 1976, 331); en ce cas, il serait étrange que César ne fasse pas état de ce foedus dans son discours à Divico lors du passage de la Saône (BG I, 13-14). Pour ce problème, voir A. Furger-Gunti (note 4) 116-119 et F. Fischer, Caesar und die Helvetier, Neue Ueberlegungen zu einem alten Thema. Bonner Jahrb. 185, 1985, 1-26 (avec bibliographie antérieure); voir aussi Ch. Goudineau, Les fouilles de la Maison au Dauphin. Gallia suppl. 37 (1979) 258-261.

¹² Les Rauragues ne sont pas mentionnés par César (BG I, 28, 3); peut-être ce dernier, en raison de la guerre contre Arioviste, ne les a-t-il renvoyés dans leur pays que plus tard.

¹³ A. Furger-Gunti (note 4) 117; sur la cavalerie helvète utilisée plus tard par l'armée romaine ou enrôlée dans la garde impériale, voir M. P. Speidel, Die Helvetier als Reiterkrieger. Museum Helveticum 43, 1986, 127-130.

¹⁴ BG VII, 75, 3.

¹⁵ Pline NH 4, 106.: Remi foederati, Mediomatrici, Sequani, Rauraci, Helveti (sous-entendu stipendiarii).

¹⁶ F. Staehelin, Die Schweiz in römischer Zeit (1948³) 146; R. Syme, Helvetian Aristocrats. Museum Helveticum 34, 1977, 129-140; F. Fischer (note 11) 19-20; texte du trophée de la Turbie: CIL V, 2, 7817 et Pline, NH III, 136 et seq. (E. Howald, E. Meyer, note 11, 70 et seq.).

¹⁷ H. Schönberger, Die römischen Truppenlager der frühen und mittleren Kaiserzeit zwischen Nordsee und Inn. Ber. RGK 66, 1985, 322-497 (avec bibliographie antérieure); Zurzach: R. Hänggi, Zurzach/Tenedo. Römische Kastelle und Vicus. AS 9, 1986, 149-159; E. Vogt, Der Lindenhof in Zürich (1948); J.-E. Schneider, Turicum, Zürich in römischer Zeit, in W. U. Guyan, J.-E. Schneider, A. Zürcher, Turicum, Vitodurum, Iuliomagus, Drei

römische Siedlungen in der Ostschweiz (1985), 49-167; A. Furger-Gunti, Die Ausgrabungen im Basler Münster I. Basler Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte, Bd 6 (1979); M. Hartmann, O. Lüdin, Zur Gründung von Vinodionissa. GPV 1977, 5-36; M. Hartmann, Vinodionissa, Oppidum, Legionslager, Castrum (1986).

¹⁸ H. Lieb, Forum Tiberii. Bull. Assoc. Pro Aventico 31, 1989, 107-108.

¹⁹ CIL XIII, 5076; Howald, Meyer (note 11) no 195.

²⁰ Tacite, Hist. I, 67-69.

²¹ Avant Claude, l'absence de témoignages relatifs à la civitas Helvetiorum rend difficile l'identification du statut politique de la cité: cité à part entière rattachée à la Gaule, ou à la Rhétie (comme le Valais), attribution provisoire aux Séquanes: il est impossible de trancher.

²² R. Frei-Stolba, Q. Otacilius Pollinus: Inquisitor III Galliarum. Alte Geschichte und Wissenschaftsgeschichte, Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag (1988) 186-201.

²³ Pour Berne: voir H. Müller-Beck et E. Ettlinger, Die Besiedlung der Engehalbinsel bei Bern auf Grund des Kenntnisstandes vom Februar des Jahres 1962. Ber. RGK 43/44, 1962/1963, 107-153 (en particulier p. 132). Pour le Vully: G. Kaenel et Ph. Curdy, L'oppidum du Mont Vully. Guides archéologiques de la Suisse 22 (1988). Voir en outre l'article de O. Buchsenschutz et Ph. Curdy ci-dessus, p. 89ss.

²⁴ A propos du Mont Terri dans le canton du Jura, une attribution aux Séquanes a été proposée, notamment sur la base de monnaies: G. Kaenel, F. Müller et A. Furger-Gunti, L'occupation celtique du Mont Terri (Jura) sur la base d'anciennes collections jurassiennes. ASSPA 67, 1984, 95-122. Une attribution aux Rauragues reste toutefois plausible.

²⁵ Rapport à paraître dans ASSPA 74, 1991. Pour Altenburg, voir en dernier lieu (avec bibliographie) F. Fischer, Südwestdeutschland im letzten Jahrhundert vor Christi Geburt. Archäologie in Württemberg (1988) 235-250.

²⁶ Voir Hartmann et Lüdin 1977; Hartmann 1986 (note 17).

²⁷ A propos de Berne-Enge, voir note 23. R. Fellmann: »Abschiedsvorlesung« du 28 juin 1990 à l'Université de Berne. Voir »Der Bund«, 29/6/1990.

²⁸ H.-M. von Kaenel, Archäologische Wanderung über den Jäissberg bei Biel (Petinesca) BE. AS 1, 1978 (8 p.).

²⁹ G. Kaenel et H.-M. von Kaenel, Le Bois de Châtel près d'Avenches à la lumière de trouvailles récentes. Oppidum celtique ? et castrum du Bas-Empire. AS 6, 1983, 110-119.

³⁰ Ph. Curdy, Le murus gallicus de Sermuz près d'Yverdon-les-Bains. AS 8, 1985, 230-235.

³¹ L'oppidum extrême des Allobroges: BG I, 6.

³² Pour Lausanne: voir en dernier lieu M. Egloff et K. Farjon, Aux origines de Lausanne. Les vestiges préhistoriques et gallo-romains de la Cité. CAR 26 (1983). Pour Nyon: F. Rossi, Nouvelles découvertes à Nyon. Premiers résultats. ASSPA 72, 1989, 253-266.

- ³³ Furger-Gunti (note 4). Voir en outre la contribution de O. Buchsenschutz et Ph. Curdy, p. 89ss.
- ³⁴ G. Kaenel et Ph. Curdy, Yverdon-les-Bains de La Tène à l'époque augustéenne. ASSPA 8, 1985, 245-250. La présence d'une fortification (Eburodunum) ne peut être totalement évacuée, mais reste dans l'état de la recherche indémontrable.
- ³⁵ En dernier lieu, M. Egloff, Des premiers chasseurs au début du christianisme. Histoire du Pays de Neuchâtel (tiré à part complété, 174 p. 1989; voir p. 120-121).
- ³⁶ B. Arnold, Bevaix NE 1917: un monoxyle celtique et ses courbes hydrostatiques. ASSPA 63, 1980, 185-199. E. Hollstein, Mitteleuropäische Eichenchronologie. Trierer Grabungen und Forschungen 11 (1980).
- ³⁷ Etude en cours, avec des analyses effectuées au Laboratoire de Minéralogie et Pétrographie de l'Université de Fribourg (M. Maggetti). Pour Massongex VS, voir ASSPA 74, 1991. Il reste, pour l'instant, une incohérence chronologique, à savoir que les éléments retenus de Berne proviennent de la Tiefenau, dont les occupations sont datées de La Tène C - La Tène D1 !
- ³⁸ Hypothèse émise à propos des différences entre le monde alpin et le Plateau: G. Kaenel, Saint-Triphon (Ollon, Vaud) frontière de la civilisation alpine à la fin de La Tène (1er s. av. J.-C.). Bulletin d'études préhistoriques alpines 15, 1983, 141-154.
- ³⁹ A. Furger-Gunti et H.-M. von Kaenel, Die keltischen Fundmünzen aus Basel. Revue suisse de numismatique 55, 1976, 35-76.
- ⁴⁰ Voir note 29.
- ⁴¹ H.-M. von Kaenel, Der Schatzfund von republikanischen Denaren und gallischen Quinaren vom Belpberg (Kanton Bern) 1954. Revue suisse de numismatique 59, 1980, 15-42.
- ⁴² R. Bacher, Bern-Engemeistergut. Grabung 1983. Staatlicher Lehrmittelverlag (1989). Voir en dernier lieu F. Müller, Der Massenfund von der Tiefenau bei Bern. Antiqua 20 (1990).
- ⁴³ Voir supra, note 6; Staehelin (note 16) 241-244; cf. Howald, Meyer (note 11) nos 470 et seq.
- ⁴⁴ D. Castella et L. Flutsch, Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches-En Chaplix. AS 13, 1990, 2-30.
- ⁴⁵ Cf. D. Paunier, Croyances et rites funéraires à l'époque romaine. A. Gallay (édit.), Sépultures, lieux de culte et croyances SSPA (1988) 129-151.
- ⁴⁶ Genève: CIL XII 2623; Lausanne: Howald, Meyer (note 11) no 160.
- ⁴⁷ W. Drack, R. Fellmann, Die Römer in der Schweiz (1988) 169.
- ⁴⁸ Genève: Ch. Bonnet et alii, Les premiers ports de Genève. AS 12, 1989, 2-24; Lausanne-Vidy: D. Paunier, La présence de Rome. Ch. Baudet (édit.), Histoire de Lausanne (1983²), 56; Avenches: F. Bonnet, Le canal romain d'Avenches. Bull. Assoc. Pro Aventico 27, 1982, 5 seq.
- ⁴⁹ La question est discutée: Ph. von Cranach, Ein Beitrag zur Limitationsforschung in der Schweiz. ASSPA 73, 1990, 113-123 (avec bibliographie antérieure).
- ⁵⁰ Nautae lacus Lemanni, nautae Ararici, nautae Ararici Aramici, splendissimum corpus Cisalpinorum et Transalpinorum, negotiatores salsarii leguminari: références dans Drack et Fellmann (note 47) 168.
- ⁵¹ Idem, 194-201.
- ⁵² Idem, 193-194.
- ⁵³ Idem, 201-203.
- ⁵⁴ M. Bossert, Die Rundskulpturen von Aventicum. Acta Bernensia 9 (1983) 54.
- ⁵⁵ P. Méniel, Modifications de l'élevage à la fin de l'Age du Fer. Les Gaulois d'Armorique, Actes du XIIème colloque de l'AFEAF (Quimper,

- mai 1988). Revue archéologique de l'ouest, suppl. 3; 1990, 271-276; L. Chaix, Animaux domestiques de la Préhistoire. A. Gallay et alii, Le Valais avant l'histoire, catalogue Sion (1986) 126-127.
- ⁵⁶ Voir Frei-Stolba (note 11) 289-403.
- ⁵⁷ Vindonissa: Hartmann (note 17) 84.
- ⁵⁸ D. van Berchem, Les routes et l'histoire (1982) 113-121; Otacilii: Frei-Stolba (note 22).
- ⁵⁹ Van Berchem (note 58) 150, 164.
- ⁶⁰ César, BG I, 29,1. Drack, Fellmann (note 47) 145-146.
- ⁶¹ Howald, Meyer (note 11) no 427. Point de calendrier indigène, en Suisse, comme en Gaule, point d'inscriptions gallo-grecques ou de comptes de potiers en langue gauloise: M. Lejeune, Recueil des Inscriptions Gauloises (R.I.G.) I. Les inscriptions gallo-grecques; P.-M. Duval et G. Pinault, (R.I.G.) III. Les calendriers (Coligny, Villards d'Héria). Gallia suppl. 45 (1985); R. Marichal, Les graffites de La Graufesenque. Gallia suppl. 47 (1988).
- ⁶² Drack, Fellmann (note 47) 226-231.
- ⁶³ D. Paunier et alii, Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Le quartier occidental. Le sanctuaire indigène. CAR 42 = Lousonna 7 (1989) 49-89.
- ⁶⁴ Drack, Fellmann (note 47) 141-143; Castella, Flutsch (note 44) 9.
- ⁶⁵ Arts: Drack, Fellmann (note 47) 205-219; Bateaux: B. Arnold, Architecture navale en Helvétie à l'époque romaine. HA (1989) 2-28; Gemellianus: L. Berger, Die Thekenbeschläge des Gemellianus von Aquae Helveticae und verwandte Beschläge. Handel und Handwerk im römische Baden. Katalog (1983) 13-41.
- ⁶⁶ Hölstein: Drack, Fellmann (note 47) 409; Laufon, ibidem, 420-421.
- ⁶⁷ Drack et Fellmann (note 47) 88.
- ⁶⁸ Voir A. Gallay (édit.), Peuples et archéologie. SSPA (1990) en particulier P. Brun, Les Celtes à l'Age du Fer, 159-169, D. Paunier, Le peuplement en Suisse de La Tène finale à l'époque romaine, 171-185, M. Martin, Le Haut Moyen Age, 187-213.

Was geschah nach 58 ?

Nach dem gescheiterten Auswanderungsversuch in die Saintogne (Südwestfrankreich) und der Niederlage bei Bibracte kehrten die überlebenden Helvetier und ihre Verbündeten wieder in die heutige Schweiz zurück. Wahrscheinlich wurden sie von Caesar zu einem Bündnis verpflichtet.

Trotz der Koloniegründungen in Nyon (45/44 v.Chr.) und Basel/Augst (43 v.Chr.) bietet die archäologische Hinterlassenschaft weiterhin das Bild einer späteisenzeitlichen Zivilisation (Latène D2). Unter den Siedlungen sind Oppida wie z.B. Basel-Münsterhügel, Vindonissa, Bern-Engelhalbinsel, Yverdon-Sermuz, Avenches-Bois-de-Châtel (?) und Lausanne-Cathédrale (?) zu nennen, oder – noch wenig bekannte – offene Siedlungen wie z.B. Yverdon-les-Bains. Dazu kommen einige wenige Grabfunde.

Die Funde selbst umfassen hauptsächlich Keramik einheimischer Art und Importe, Glas- und Metallgefäße und -objekte, aber auch Münzen.

Die Eroberung der Alpen nach 25 v. Chr. und die Germanenfeldzüge seit 16/15 v. Chr. führten zur völligen Eingliederung der

Helvetier und ihrer Nachbarn ins Imperium Romanum und zu einer rasch fortschreitenden Romanisierung.

Die Neuordnung Galliens durch Augustus (Avenches wurde Hauptstadt des Helvetiergebietes) und die damit einsetzenden Veränderungen der politischen und wirtschaftlichen Strukturen sowie die vielfältigen Kontakte nach aussen führten zu einer tiefgreifenden Veränderung der Gesellschaft, Veränderungen, die zunächst an einer vollständigen Erneuerung der Bevölkerung denken lassen. Es besteht aber ein deutliches Weiterleben althergebrachter Traditionen wie z.B. Ortsnamen, Religion, Architektur, Kunst und Kunstgewerbe, Handwerk und Kleidung verraten. Sie bezeugen, dass die römische Herrschaft die ethnische Zusammensetzung der einheimischen Bevölkerung nicht gross veränderte.

Cosa accadde dopo il 58 ?

In seguito al fallito tentativo di emigrare nella Saintogne (Francia sud-occidentale) ed alla sconfitta subita a Bibracte, gli Elvezi superstiti ed i loro alleati fecero ritorno all'attuale territorio svizzero. Probabilmente Cesare li costrinse ad un'alleanza.

Nonostante la fondazione delle colonie di Nyon (45/44 a.C.) e Basilea/Augst (43 a.C.) le caratteristiche presentate dai ritrovamenti archeologici sono ancora quelle della civiltà della tarda età del ferro (Latène D2). Tra gli insediamenti occorre ricordare oppida come Basilea-Münsterhügel, Vindonissa, Berna-Engelhalbinsel, Yverdon-Sermuz, Avenches-Bois-de-Châtel (?) e Losanna-Cattedrale (?), nonché insediamenti più aperti (ed ancora poco conosciuti) quali per esempio Yverdon-les-Bains. Ad essi vanno ad aggiungersi alcuni rari ritrovamenti sepolcrali.

I reperti sono costituiti soprattutto da ceramica indigena e d'importazione, vasellame vitreo e metallico, oggetti in metallo, nonché monete.

La conquista romana delle Alpi, avvenuta dopo il 25 a.C., e le campagne militari condotte contro i Germani a partire dal 16/15 a.C. portarono alla completa integrazione degli Elvezi e dei loro vicini nell'Imperium Romanum e ad una rapida romanizzazione.

La riorganizzazione della Gallia operata da Augusto (Avenches diventò la capitale del territorio elvetico) ed i mutamenti delle strutture politiche ed economiche da essa derivati, nonché contatti diversificati col mondo esterno, portarono a cambiamenti talmente profondi nella società, da far inizialmente pensare ad un completo rinnovamento della popolazione. Sopravvivono tuttavia tradizioni di lunga data, rintracciabili nei toponomi, nella religione, nell'architettura, nell'arte, nell'artigianato e nell'abbigliamento. Esse testimoniano come il dominio romano non fu in grado di influire radicalmente sulla composizione etnica della popolazione indigena. M.L.B.